

Compte-rendu

2^{ème} réunion de travail du conseil d'administration

Le mercredi, 17 juin 2026, à 19 h 00

Centre communautaire du Jardin, salle 106-107, 4225, rue des Roses, Québec

Présences

Membres avec droit de vote :

Chantale Coulombe

Lison Boulanger

Daniel Di Blasio

Sonia Tchuembou

Vice-présidente

Administratrice

Administrateur

Trésorière

Absences

Benoît Gosselin

Marc Auger

Président

Administrateur

Autres présences

Marie-Pierre Boucher

M. Raphaël Lebaillly

Ernesto Salvador Cobos

Renée Poulin

Conseillère municipales – District Louis XIV

Conseiller municipal – District des Monts

Conseiller en consultations publiques,
Ville de Québec

Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 13 personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

2^e réunion de travail du conseil d'administration

Le mercredi, 17 juin 2026, à 19 h 00

Centre communautaire du Jardin, salle 106-107, 4225, rue des Roses, Québec.

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Suivi sur les travaux réalisés au Parc des Moulins par les membres du conseil d'administration du conseil de quartier	19 h 05
<i>Note : La présentation sur les travaux par le personnel de la Commission de la capitale national sera réalisée à l'assemblée de septembre 2026</i>	
4. Suivi des affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2026	19 h 20
5. 1 ^{ère} période de questions et commentaires du public.	20 h 30
6. Dossiers du Conseil de quartier • 6.1 – Comité Environnement • 6.2 – Comité Mobilité durable	20 h 40
7. Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h
8. 2 ^{ème} période de questions et commentaires des citoyens	20 h 10
9. Correspondance	20 h 20
10. Divers	20 h 25
11. Levée de la réunion	20 h 35

Chantale Coulombe

Vice-présidente pour Benoit Gosselin, président



Compte-rendu

2^{ème} réunion de travail du conseil d'administration

Le mercredi, 17 juin 2026, à 19 h 00

Centre communautaire du Jardin, salle 106-107, 4225, rue des Roses, Québec.

1. Ouverture de l'assemblée

En l'absence de M. Benoît Gosselin, Mme Chantale Coulombe, vice-présidente, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 4^{ème} assemblée ordinaire du Conseil de quartier d'Orsainville.

Étant donné qu'il n'y a pas quorum, l'assemblée sera considérée comme la deuxième réunion de travail du Conseil de quartier.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Chantale Coulombe fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

M. Michel Lagacé annonce la mise sur pied d'un comptoir d'aide alimentaire dans le nord de Québec, qui sera situé dans le quartier d'Orsainville, lequel sera abordé au point 4 de l'ordre du jour.

3. Suivi des travaux réalisés au Parc des Moulins par le conseil d'administration.

En mai dernier, Mme Chantale Coulombe mentionne qu'elle a envoyé un courriel à une personne responsable au sein de la Commission de la capitale nationale (CCNQ) quelques jours après le début des travaux, car ces derniers ont suscité des inquiétudes de la part des résidents du quartier.

Une demande a été faite pour obtenir des informations supplémentaires ainsi qu'une rencontre avec des personnes responsables du dossier. Également, nous avons demandé



une personne responsable qui pourrait être rejointe en tout temps pour répondre aux questions des résidents. Cette demande a été acceptée.

Le président directeur général de la CCNQ, M. André Roy, a répondu personnellement à Mme Coulombe. Nos préoccupations ont été prises au sérieux et le Conseil de quartier se sent écouté par la CCNQ.

Une rencontre d'une durée d'une heure et quart s'est tenue le 5 mai 2026 avec les intervenants ci-dessous :

1. M. Paul-Christian Nolin – Adjoint exécutif au PDG.
2. M. Philippe Plante – Directeur de l'exploitation et gestion de projet.
3. M. Luca Fortin – Architecte – Mise en valeur et design urbain.

Préoccupations soulevées :

4. Coupe d'arbres : Soixante-dix (70) arbres ont été coupés, mais quand on fait le tour du site, la coupe donne l'impression qu'il y en avait davantage. Quand on arrive au stationnement du côté de la réfection du muret, il y a beaucoup d'arbres qui ont été coupés et on peut facilement voir l'école. Mme Coulombe a questionné la nécessité de cette coupe. Il a été mentionné que celle-ci s'inscrit avec les travaux d'amélioration et de re-naturalisation des berges. Il y aura de nouvelles propositions sur la végétation et améliorer le nombre d'arbres considération ceux qui ont été enlevés.

Mme Lison Boulanger mentionne que la CCNQ a admis qu'on devrait trouver une solution pour cacher la vue des écoles le plus rapidement possible, pour que le site redevienne plus naturel. C'est un point très important qui a été acquis et le Conseil de quartier fera un suivi à ce sujet.

Auparavant, une même essence d'arbre était plantée et lorsqu'une maladie apparaissait, la situation devenait plus difficile à gérer et beaucoup d'arbres étaient perdus. Les catégories d'arbres qui seront plantées seront diversifiées et cette diversification protégera tous les arbres des maladies causées par les insectes ou autres.

5. La rivière : Il ne s'agissait pas d'un projet conçu par phases, mais travaillé en même temps. Lorsque celle-ci sera réaménagée, les gens y auront accès avec des pas japonais qui vont permettre de longer la rivière. L'aménagement devrait être terminé cette année.



6. Le barrage : Le barrage sera éliminé et l'eau sera redirigée en fonction de son ruissellement afin de donner le même effet sonore qu'auparavant. La chute sera renaturalisée et végétalisée et le bloc sera enlevé.
7. Il n'y aura pas de milieu humide.
8. La maison Léon-Provancher : Il y a une rencontre organisée avec La maison Léon Provancher pour apporter leurs idées au niveau de la biodiversité. Le Conseil de quartier a demandé d'y participer; une confirmation est attendue à ce sujet. C'est une question d'éducation scientifique. Cette rencontre touche toutes les questions d'éducation scientifique. La Maison Léon-Provancher est spécialisée dans ce domaine. Le Club des ornithologues de Québec (COQ) pourrait être invité à y participer. Sites Internet : www.coq.qc.ca ; www.maisonleonprovancher.com
9. Sentier d'est en ouest : Il y aura un sentier de l'est qui passe à l'ouest pour se rendre plus facilement aux toilettes, lequel éviterait un détour important. Les pentes seront très atténuées pour faciliter l'accès.
10. Activités : Les travaux qui sont en cours présentement se termineront à la fin de l'automne. Par la suite, des activités se tiendront avec l'identification des végétaux et les arbres avec des collaborateurs. Beaucoup d'arbustes qui prendront beaucoup de volume pour atténuer la vue sur l'école.
11. La toiture du pont : La toiture a été récupérée et placée près de l'endroit où se trouve la rivière sur le gazon. Cela deviendra une aire de repos, de rencontres et peut-être de spectacles.
12. Jardin nourricier : Un jardin nourricier devrait prendre forme avec la collaboration de la Commission scolaire et la Commission de la capitale nationale. Ce sujet est encore en discussion.
13. Communications : Des affiches seront installées le long des sentiers. Les bancs et les poubelles seront ajoutés en dernier lieu. En septembre 2026, des photos et des esquisses seront disponibles. A l'aide d'un code QR, certaines images vont montrer des résultats, ce qui rencontre la communication plus vivante. Une grande affiche sera installée à proximité du stationnement.

Le Conseil de quartier a insisté pour maintenir un lien de communication très étroit et en continu avec la CCNQ. Par conséquent, une présentation se tiendra lors de la prochaine assemblée ordinaire du 23 septembre 2026. Si l'avancement des travaux ou une demande de la part des résidents nécessitent une autre présentation, celle-ci pourrait avoir lieu en mars 2027.



Questions, réponses et commentaires.

Question : Une citoyenne qui dit être représentante de la Société d'histoire et de généalogie de Charlesbourg demande si la présence de panneaux d'interprétation a été soumise. Il y a eu le Zoo, un moulin à scie, une usine d'allumettes, etc.

Réponse : Mme Chantale Coulombe mentionne qu'il est possible de joindre la CCNQ à ce sujet. Il peut être possible d'obtenir des panneaux d'interprétation. Elle rejoindra la citoyenne à ce sujet.

Question : En ce qui concerne les maisons patrimoniales et l'ancien moulin, y a-t-il un avant-goût de ce qui pourrait se faire?

Réponse : Mme Lison Boulanger mentionne que la CCNQ déterminera la vocation des trois maisons dans un avenir assez rapproché. Une maison pourrait donner de l'information et de la pédagogie. Il y a également des artefacts qui seront présentés. Il y a une maison d'exploration pour les gens qui se rendent sur les lieux. Le deuxième étage d'une autre maison servira aux activités culturelles. Dans une deuxième phase, des expositions thématiques se tiendront.

Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil de quartier a été invité à deux ou trois séances qui furent consacrées à un exercice de remue-méninges avec des résidents et les organismes acteurs du milieu en 2025. Nos souhaits et inquiétudes ont alors été soumis au niveau patrimonial.

Question : Quand on parle des préoccupations concernant les arbres, s'agit-il du type d'essence d'arbre?

Réponse : À cause de la maladie de l'agrile du frêne, des arbres ont été coupés. C'est plutôt la quantité d'arbres coupés qui a soulevé des inquiétudes. S'agit-il de 70 ou 140 arbres? Par contre, la CCNQ a fait attention de sacrifier le moins d'arbres possible. Plusieurs ormes ont pu être conservés grâce à l'administration d'antibiotiques. Les arbres n'ont pas été coupés pour le plaisir, mais pour donner de l'espace pour que les ouvriers puissent travailler et utiliser la machinerie. Par contre, certains d'entre eux avaient atteint leur maturité et étaient en très bonne santé.

Question : Dans l'aménagement, a-t-on pensé aux personnes à mobilité réduite?

Réponse : L'atténuation des pentes aidera à la mobilité, notamment le sentier est-ouest, afin d'éviter que les gens fassent le tour, soit descendre et remonter.



4. Mise sur pied d'un comptoir alimentaire dans le nord de Québec.

M. Michel Lagacé présente un projet d'un comptoir alimentaire touche la sécurité alimentaire dans le nord de Québec. Il a effectué des démarches avec M. Raphaël Lebailly et la Corporation de développement communautaire et Charlesbourg Communauté solidaire. Il a visité des organismes qui s'occupe de la sécurité alimentaire à Québec et présente les résultats préliminaires à l'aide d'une présentation PowerPoint.

La présentation comporte les points suivants :

1. Définition et explications du domaine de l'aide alimentaire.
2. Analyse de l'aide alimentaire à Charlesbourg pour la période 2023-2026.
3. Croissance de la demande d'aide alimentaire.
4. Proposition du comptoir alimentaire au 9155, avenue du Zoo.
5. Écosystème de socio-écologie de l'aide alimentaire.

Niveaux d'insécurité alimentaire :

1. Insécurité alimentaire marginale.
2. Diminution alimentaire modérée.
3. Une personne ne mange pas un repas par jour – situation grave.

La présentation de M. Lagacé est publiée sur la page Web du CQ d'Orsainville, à l'onglet « [Activités, conférences et réalisations](#) ».

Il s'agit donc d'un carrefour permanent et adapté pour des services et activités pour des organismes d'aide alimentaire dans le nord de Québec. L'ancien entrepôt du zoo servait à produire l'alimentation de tous les animaux du zoo. On y retrouve une chambre congélateur, une chambre de réfrigérateurs, une cuisine et des débarcadères d'une hauteur de 20 pieds. L'entrepôt a une grandeur de 164 pieds par 74 pieds et appartient à la Ville. Il sert maintenant d'entrepôt pour les meubles usagers de la Ville.

M. Lagacé collabore avec M. Raphaël Lebailly à ce sujet. Les étapes sont les suivantes :

1. Entente de prêt avec la Ville de Québec.
2. Fondation d'un OSBL avec un statut de charité.
3. Un conseil d'administration avec enregistrement.
4. Un plan triennal de développement comportant un budget, un financement, une levée de fonds et un plan de communication.
5. Démarrage et opération du comptoir.
6. Recrutement de bénévoles.
7. Accréditation par Moisson Québec.

Action :



Lors de la prochaine assemblée ordinaire du Conseil de quartier qui se tiendra le 23 septembre 2026, il apprécierait qu'une résolution soit adoptée afin de donner un appui au projet.

M. Raphaël Lebailly explique que le bâtiment est présentement utilisé comme atelier et entrepôt et actuellement, le service de la gestion des immeubles de la Ville en a besoin. Il travaille sur sa stratégie afin de le récupérer. Le fait d'avoir des lettres d'appui de plusieurs organismes constitue une aide importante dans ce dossier.

M Lagacé a rencontré la Corporation de développement communautaire et Charlesbourg Communauté Solidaire (CCS), laquelle est pilotée par la CDC. Ces organismes ont leur propre dynamique. La CDC préparera un inventaire des immeubles et des besoins des organismes. Le projet se décline en deux étapes : l'harmonisation et la synchronisation. La CCS est une table de sécurité alimentaire. Cela se fera durant l'été. La CDC et la CCS sont très intéressées par le projet et elles doivent en parler avec leurs participants. La Corporation est également d'avis que cet édifice serait idéal pour ce projet.

Mme Coulombe mentionne qu'il est important de favoriser et recueillir des appuis de différents organismes et de solliciter des bénévoles.

Les résidents peuvent consulter les sites suivants pour information :
www.cdccharlesbourg.com

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2026 et suivi respectif.

Compte tenu qu'il n'y a pas quorum, l'adoption du procès-verbal se fera à la prochaine assemblée ordinaire du 23 septembre 2026.

- 5.1 – Contenant de matière résiduelles et recyclables sur la rue des Roses – Résolution CQO-26-CA-12

M. Benoît Gosselin et Mme Chantale Coulombe sont délégués pour suivre la problématique. Des plaintes ont été logées au service 311. M. Raphaël Lebailly fera également un suivi de son côté. La Ville sera invitée en septembre 2026 pour discuter de ce sujet.

Réponse de la ville :



« Pour faire suite à la résolution qui a été déposée concernant le volet de la gestion des matières résiduelles et des propositions reçues, voici le plan d'action que nous allons mettre en place afin d'améliorer la situation, pour votre information, ce plan a été présenté à l'élu de votre quartier. »

Les demandes du CQO sont jointes en annexe au compte-rendu.

« Nous rencontrerons les propriétaires des immeubles concernés afin de les accompagner et analyser de quelles manières nous pourrions améliorer l'emplacement des contenants et des encombrants.

Nos inspecteurs effectueront des visites plus régulières dans le secteur et nous ferons parvenir aux locataires des immeubles, une communication afin de les informer de la procédure pour la disposition de leurs encombrants.

Nous sommes disponibles pour rencontrer le conseil de quartier, lors d'une rencontre à l'automne afin de discuter de la gestion des matières résiduelles, de leur secteur et répondre à leur questionnement. »

- 5.2 - Demande concernant l'identification des rivières du quartier Orsainville – Résolution CQO-26-CA-015

Réponse de la Ville :

« Bonjour, une demande similaire avait antérieurement (début 2025) été placée par un autre conseil de quartier. Le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) avait alors soumis la proposition pour orientation au sous-comité Assurer les déplacements des personnes et des biens. Ce dernier avait statué que nous ne devions pas aller de l'avant, considérant les priorités financières actuelles.

En effet, considérant le nombre de points de croisement entre des rivières et le réseau routier, et considérant l'ampleur du déploiement, il n'est pas jugé opportun pour le moment, d'activer un projet d'envergure de signalisation. Cette tâche serait importante et nécessiterait des ressources et des fonds significatifs. Le tout devrait s'effectuer dans un contexte d'uniformisation signalétique à la grandeur du territoire de la Ville de Québec.

Le Service du transport et de la mobilité intelligente et celui de l'aménagement et de l'environnement sont donc d'avis que lors d'opportunité réelle, le volet signalétique doit faire (et fera) partie intégrante des projets et que ceci constitue une meilleure option pour bonifier la visibilité des rivières en milieu urbain. »



M. Michel Lagacé fait part de sa déception suite à la réponse de la Ville. Il précise qu'on touche uniquement le côté ouest du quartier Orsainville, alors que le reste du quartier dispose d'une identification des rivières. Il ne comprend pas pourquoi la réponse considère l'ensemble des rivières sur le territoire alors qu'il s'agit seulement de produire quelques affiches pour le quartier Orsainville.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'on fait référence à un comité d'élus responsable du transport et de la mobilité au sein de la Ville de Québec. Il s'agit d'une orientation politique qui a été amenée vers les élus pour une vision d'uniformisation. La présentation qui a été faite aux élus touchait l'identification des rivières sur l'ensemble du territoire et engendrait des coûts importants. Ce dossier pourrait être examiné dans toute la ville, et non uniquement à Orsainville.

Quand les élus travaillent avec un conseil de quartier, des éléments sont soulevés, mais les élus ne peuvent mener bataille sur tous les sujets. Les élus doivent se demander si on répond positivement à une signalisation, est-ce qu'il y aura d'autres demandes similaires qui leur seront adressées? Est-ce que l'enjeu est suffisamment prioritaire pour le quartier d'Orsainville pour que les élus travaillent sur ce sujet? Pourquoi doit-on produire des affiches uniquement pour un quartier sans nécessairement revoir l'ensemble du territoire? Il faut voir les priorités et demande au Conseil de quartier de lui en faire part afin que la résolution soit réexaminée.

6. Première période de questions et commentaires du public.

Une résidente du Domaine de la Faune, mentionne qu'elle a transmis deux documents avec photos à la secrétaire de soutien, Mme Renée Poulin. Les photos montrent les inondations qui se sont produites au printemps depuis que les écoles ont été construites. La réponse qui a été reçue dans laquelle on mentionne qu'un ponceau a été construit pour la rivière ne sera pas suffisante, car il y a encore de l'eau en date du 17 juin 2026.

Aucune communication n'a été faite au service 311, mais plutôt avec la CCNQ. Depuis trois à quatre ans, un canal a été fait lequel devait évacuer l'eau au printemps, mais celle-ci passe par-dessus, se rend jusqu'au Domaine, entre dans le stationnement souterrain et inonde les garages. Dans les phases de condominiums 4 et 5, ce problème est présent, soit les 7755 et 7735, rue du Daim.

Mme Marie-Pierre Boucher invite la résidente à rejoindre le 311, car c'est un outil important pour adresser cette problématique aux conseillers municipaux. La Ville pourra alors déterminer les responsabilités, soit qu'il s'agisse de la Ville ou de la CCNQ. M.



Raphaël Lebailly a le dossier en main, mais la résidente précise qu'aucune réponse ou suivi n'a été reçu jusqu'à présent.

Avec les ressources monétaires allouées au projet, le ruissellement ne devrait pas se rendre dans les garages. Un autre résident du Domaine de la Faune mentionne que ces inondations commencent à coûter cher; la porte de garage qui a dû être remplacée au coût de 16,000.00 \$. On est en communication avec M. Larry Tremblay, coordonnateur bâtiment, infrastructures et maintien des actifs. Les réponses sont très évasives et les responsables de la CCNQ ne se présentent pas aux rendez-vous. Une requête sera faite au service 311 de la part des 112 résidents des phases 4 et 5 et le numéro de dossier sera pris en note.

Question : Un résident du condominium au 7735, rue du Daim comprend que le service 311 communiquera avec la CCNQ. Dans le projet d'aménagement, y a-t-il des bassins de rétention jardin pour éviter que l'eau vienne dans un bassin naturel à côté de la clôture? A-t-on envisagé cette possibilité.

Réponse : Oui. À la hauteur des écoles, quand on arrive au stationnement, il avait été compris qu'il s'agissait d'un bassin de rétention naturel pour les eaux printanières et les crues plus élevées. Cette zone, qui sera naturalisée, deviendra un bassin de rétention naturel, mais ne deviendra pas, contrairement à ce que l'on pensait, un milieu humide.

Question : La résidente du Domaine de la Faune demande si ce que les écoles ont fait en termes de bassin de rétention a été vu? En arrière de l'école, est-ce qu'une structure a été faite pour recueillir l'eau?

Réponse : Lors de la construction de ces écoles, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'il devait y avoir construction d'un bassin de rétention. C'est la raison pourquoi la serre indo-australienne a été détruite.

La résidente mentionne qu'il devait y avoir un bassin de rétention à la construction de l'école, mais ce bassin est très petit. Au printemps, l'eau passe par-dessus. Le bassin n'est pas assez grand pour retenir les eaux, car beaucoup d'arbres ont été coupés. L'eau provient donc de plusieurs endroits à la fois.

Action :

Mme Chantale Coulombe mentionne que le document a été transmis aux personnes concernées et un suivi sera fait.

Mme Coulombe communiquera avec la Commission scolaire pour avoir des informations concernant le bassin de rétention.



M. Michel Lagacé mentionne qu'il faut faire une étude du mini-bassin hydrographique, vérifier la capacité et ce qui en sort. Il faut un hydrologue pour voir ce qui se passe afin de régler cette problématique. Il y a eu des modifications au réseau hydrographique et il y a un réseau naturel qui doit être considéré.

Dans les aspects hydrographiques du secteur, il y a un bassin souterrain où se situait la serre ainsi qu'une conduite de déversement qui se rend à la rivière du Berger. Le problème n'est pas seulement dû au ruissellement. Il y a des ruisseaux dans le secteur; dont le ruisseau des Marais qui est très important. C'est un problème à la fois naturel et technique. Il faut un hydrologue pour régler le problème, qui relève, soit de la Ville ou du CCNQ.

7. Dossiers du conseil de quartier.

▪ **7.1 – Comité Environnement**

Le sujet a été traité au point 3 de l'ordre du jour.

▪ **7.2 – Comité Mobilité durable**

En l'absence de M. Benoît Gosselin, aucune information n'est disponible pour le moment.

8. Période d'information des conseillers municipaux.

▪ **8.1 – Activités pour la Saint-Jean-Baptiste**

Des activités auront lieu au Moulin des Jésuites ainsi qu'à la maison Ephraïm-Bédard. Les « week-end » chauds sont de retour. Le Conseil de quartier des Jésuites a organisé des « bioblitz » au Parc de la Montagne des Roches. La première journée consistait dans l'observation d'insectes, d'oiseaux, d'arbres, de la faune et de la flore. Cette activité a été possible grâce au soutien de la Ville donné aux conseils de quartier pour sensibiliser à l'environnement dans le cadre des appels à projets. La prochaine activité aura lieu le 19 septembre 2026 et tous les résidents sont invités.

Le 25 juin 2026, la CCNQ organise une journée sur la biodiversité dans le quartier Orsainville dans les Parc des Moulins. La Ville de Québec est reconnue comme région de la biosphère.



▪ **8.2 - Vision sur l'urbanisme et la mobilité jusqu'en 2050.**

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que la Ville de Québec travaille sur son plan d'urbanisme et de mobilité, c'est-à-dire la vision de l'aménagement de la ville jusqu'en 2050. Le dernier plan d'urbanisme a été élaboré lors de la fusion des villes.

Beaucoup de consultations se sont faites auprès des conseils de quartier, le sommet des aînés, les jeunes dans les camps de vacances (400 jeunes). Des équipes Ville se sont rendues dans les parcs pour permettre d'orienter les premiers éléments. Par la suite, il y aura le volet de zonage. Les résultats de la consultation publique peuvent être consultés en ligne. Il s'agit de la plus grande démarche de consultation publique qui a été menée jusqu'à présent. On essaie de rejoindre les gens de différentes façons.

En termes d'échéancier, Mme Boucher mentionne que le projet du plan d'urbanisme et de mobilité sera déposé et il y aura un retour en consultation cadré avec la loi d'aménagement de l'urbanisme pour que le plan soit adopté avant Noël. Par la suite, il y aura un guide des milieux de vie en 2027 qui touchera davantage les quartiers comme tel.

9. Deuxième période de questions et commentaires du public.

▪ **9.1 - Agression au Jardin communautaire des Roses.**

La présidente du Conseil d'administration du Jardin communautaire des Roses désire faire part aux élus des inquiétudes des membres, car il y a eu du vandalisme sur le « frigo-partage ». Cette situation a créé de l'insécurité. Deux résidents ont été agressés par des jeunes intoxiqués, soit quatre adolescents. Il faut comprendre qu'il s'agit de résidents vulnérables qui ont subi cette agression.

Il n'y a pas eu de plainte logée au 911 parce que, la dernière fois, celle-ci n'a pas été retenue. Mme Chantale Coulombe mentionne qu'il est très important qu'une plainte soit logée et la police peut utiliser les caméras de surveillance disponibles à proximité.

L'an passé, les jardiniers ont exercé une surveillance, mais il faut considérer que ce n'est pas à eux d'assurer leur propre sécurité.



Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le premier réflexe est de rapporter cette agression au service 911. Les élus ne peuvent agir sur ce type d'événement, car c'est une responsabilité assumée par le service de police de la Ville.

Question : Y a-t-il quelque chose pour occuper les jeunes cet été?

Réponse : M. Raphaël Lebailly mentionne que Loisirs Brio organise des activités estivales pour occuper les jeunes. Il y a des intervenants engagés par Loisirs Brio qui se rendent dans les parcs à cet effet et sont également présents le soir.

En termes d'intervention, Mme Marie-Pierre Boucher précise que les écoles secondaires ont récemment reçu une lettre du Service de police afin de s'assurer des activités des jeunes. Il faut sensibiliser les jeunes et interpeller les parents sur cet enjeu.

Le programme Liaison jeunesse comprend plus d'une trentaine d'intervenants qui visitent les lieux publics municipaux afin d'assurer une présence bienveillante auprès des jeunes de 12 à 25 ans et de créer des liens significatifs avec eux. Leurs interventions contribuent à maintenir une cohabitation harmonieuse pour tous dans les parcs, les centres communautaires, les bibliothèques, etc.

Les résidents peuvent consulter le site ci-dessous pour plus d'information :

www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subsventions/jeunes/programme-liaisons-jeunesse

Un résident mentionne qu'il a déjà fait de la sensibilisation à la Commission scolaire des Sentiers pour amener les policiers dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes. Plusieurs partenaires devraient être impliqués. Il ne faut pas hésiter à rejoindre le 911 en cas de problèmes d'agression.

▪ **9.2 – Sécurité routière**

▪ **9.2.1 – Intersection des rues des Martinets et des Roses**

Une résidente soulève une problématique concernant les feux de circulation au coin de la rue des Martinets et la rue des Roses. Les automobilistes ne voient pas les lignes d'arrêt et certains d'entre eux passe tout droit. Ils ne s'arrêtent pas au feu de circulation et des accidents peuvent se produire. Il est évident que la ligne d'arrêt devrait être plus visible.



Action

Mme Chantale Coulombe mentionne que cette intersection sera inscrite dans le document sur les intersections à risque élaboré à cet effet

Question : Mme Lison Boulanger demande s'il n'y aurait pas lieu de mettre des affiches au lieu du lignage?

Réponse : Mme Marie-Pierre Boucher explique que l'intersection est décentrée et les citoyens ne la comprennent pas. Il y a deux rues rapprochées avec un feu de circulation pour chacune des rues. Cette signalisation devrait être revue.

Commentaire : M. Michel Lagacé précise que le décentrage de ces deux rues est un héritage du cadastre agricole. C'est une situation historique. Les rues ont été faites de façon déphasée entre les secteurs est et ouest.

Commentaire : Un résident mentionne qu'une collaboration pourrait être établie entre le ministère des transports et la Ville de Québec concernant la durabilité de la peinture.

- 9.1.2 - Travaux sur le boulevard Loiret.

Question : Dans le cadre des travaux sur le boulevard Loiret, il y a un raccourci de trottoir. Y aura-t-il un feu de circulation pour les piétons?

Réponse : Mme Marie-Pierre Bouchard mentionne qu'il y aura un feu de circulation pour les piétons avec une zone au centre pour traverser en sécurité. Il y a eu plusieurs interventions à ce sujet. Les piétons auront une distance moins large à traverser avec le traçage.

- 9.1.3 – Utilisation de la peinture pour le lignage des rues.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'il y a un projet pilote cette année pour utiliser la peinture à l'époxy qui est plus résistante que la peinture utilisée actuellement.

M. Raphaël Lebailly mentionne qu'il a fait une demande pour scarifier l'asphalte et ensuite, mettre la peinture pour empêcher sa détérioration. Il pourrait donc y avoir une trace permanente.



10 Correspondance et trésorerie.

La résolution touchant paiement pour les frais de rédaction du compte-rendu sera produite à l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2026.

M. Ernesto Salvador Cobos a reçu un courriel d'une personne qui demande un suivi sur la présentation sur l'intersection des boulevard Henri-Bourassa et Jean-Talon, particulièrement sur l'échéancier des travaux. Cette demande fait suite à la présentation de 2025. Le courriel a été transmis à l'adresse du Conseil de quartier.

Action

Mme Coulombe fera à suivi à ce sujet.

11 – Divers.

Aucun sujet n'a été soumis.

12 Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21 h 30

SIGNÉ

Mme Chantale Coulombe, vice-présidente



LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL

Comme il s'agit d'une réunion de travail, aucune résolution n'a été adoptée.



ANNEXE

Résolution CQO-26-CA-012 – Demande concernant les matières résiduelles, secteur de la rue des Roses.

Demandes du CQO et réponse de la Ville

Demandes	Réponse de la Ville	Commentaire
1. Organiser une rencontre d'information et de concertation avec les parties prenantes.	Favorable	Nous sommes ouverts à rencontrer les parties prenantes pour discuter des améliorations possibles.
2. Relocaliser les contenants des matières résiduelles actuels.	Favorable pour analyses les possibilités.	A voir selon les dispositions du RVQ1400 et RVQ2572 et les contraintes terrain (déneigement). Pour des raisons historiques, il y a une tolérance pour les contenants en cour avant (depuis 1973 dans ce cas-ci).
3. Remplacer les contenants actuels par des semis-enfouis et obliger l'installation d'enclos pour les encombrants.	Défavorable	La réglementation ne nous permet pas d'imposer le remplacement d'un type de contenant permis sans aucune demande explicite du propriétaire. Il en est de même pour l'enclos pour les encombrants.
4. Soutien financier/partage des coûts.	Défavorable	Il n'y a aucun programme pour soutenir financièrement de tels projets.
5. Intervention auprès des propriétaires.	Favorable	Sensibilisation et application réglementaire lorsque nécessaire.
6. Information aux locataires.	Favorable	Sensibilisation et application réglementaire lorsque nécessaire.